L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MARDI, (MATIN) 19 JUIN 1832

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

Représentant du 1er. District, au Congrès:
E. D. WHITE.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soutenues en juillet prochain, à l'élection de représentans:

Zéphir Canonge.	Antonio Ducros.
Wm. F. Dufflessis.	S. D. Dixon.
E. A. Canon.	B. Marigny.

Félix Labatut.

Liste générale des Candidats aux places de Représentants à la Législature.

La paroisse d'Orléans nomme sept membres.

Antonio Ducros.	J. M. Kennedy.
Zéphir Canonge.	E. Mazureau.
E. A. Canon.	Chs. F. Daunoy.
J. R. Sterrett.	Albert Hoa.
S. D. Dixon.	L. Pierce.
Wm. F. Dufflessis.	D. Augustin.
F. Labatut.	Louis Allard.
B. Marigny.	J. Lallande.
J. R. Grymes.	

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 19 juin.

Le journal de St.-Louis du 5 de ce mois, dit qu'il n'a que peu de nouvelles à donner sur le *siège de la guerre*, et qu'elles ne sont pas d'une nature satisfaisante. Les milices, sous le commandement du général Whitesides, sont de retour dans leurs foyers, attendu que le temps de leur service est expiré. Néanmoins il y en a 300 qui consentent à rester jusqu'à l'arrivée de la nouvelle levée. On a appelé 3000 miliciens sous les armes. Le général Atkinson est toujours campé à Dixon's Ferry. Deux compagnies de troupes de ligne devaient partir du cantonnement Leavenworth pour joindre le corps du gén. A. Cent hommes sont en marche du fort Winnebago. Le gén. Brady s'avance du Michigan, et la milice de l'Indiana entre en campagne, pour protéger ses frontières. Le gén. Atkinson a appelé sous les armes un millier de guerriers de la tribu des Sioux et des Menominees; on a lieu de croire qu'ils ne refuseront pas de se battre contre leurs anciens ennemis. Les officiers du département sont employés à fournir des provisions aux troupes ainsi qu'aux habitans qui ont été chassés de leur demeure par les Indiens. Il est certain que M. St. Vrain, agent des Sacks et des Renards, ainsi que deux autres, ont été tués, tandis qu'ils se rendaient au quartier-général. Plusieurs meurtres ont été également commis, par les Indiens, sur des habitans du Wabash, comté de Vermillion. Le bateau-à-vapeur *Dove*, en descendant de Galéna à St.-Louis, a essuyé le feu des Indiens, mais n'a éprouvé aucune perte.

Ce même journal annonce, sous la date du 12, l'arrivée à St. Louis, de deux compagnies de troupes de ligne du cantonnement de Leavenworth, qui devaient s'embarquer pour se rendre au quartier-général; deux autres compagnies étaient arrêtées le 3 à Galéna.

Les deux demoiselles qui avaient été enlevées par les Indiens ont été rendues moyennant une rançon de $2000 en marchandises.

Les journaux de New-York du 4 juin, reçus par la malle d'hier, n'ajoutent que peu de choses aux détails fournis par le supplément du *Courier and Enquirer* du 3, et dont nous avons donné la substance dans notre dernier numéro.

Il paraît qu'il y a eu aussi des troubles à Nîmes. On dit que quand le mouvement insurrectionnel s'est manifesté à Marseille, le bateau-à-vapeur qui portait la duchesse de Berry a été vu du port, et que si les autorités eussent mis moins de précipitation, ils se seraient emparés de sa personne. A ce sujet des reproches violents se sont élevés contre le gouvernement, on l'accuse toujours de partialité envers la famille déchue et ses adhérents.

MM. Barthe et Montalivet composent à eux seuls tout le ministère; leurs collègues sont tout-à-fait dans l'impossibilité de se mêler des affaires. Louis-Philippe persistant toujours dans son aveuglement et ne voulant à aucun prix appeler les libéraux au pouvoir, éprouve la plus grande difficulté à récomposer son frêle et impopulaire cabinet, que la main de Dieu même a dissous! Les doctrinaires sont les seuls qui approuvent la conduite qu'il tient; mais quoiqu'ils soient généralement considérés comme de bons écrivains et d'excellents métaphysiciens, néanmoins on sait qu'ils sont peu propres aux affaires. MM. Thiers, Dupin aîné et Girod de l'Ain sont au nombre de ceux dont on parle comme devant probablement succéder à M. Périer.

Les Français évacuent décidément Ancône; jamais le drapeau tricolore ne fut soumis à une plus humiliante capitulation! jamais pareille honte ne fut le partage des soldats qui combatirent sous cet immortel étendard! Nous donnons plus bas les conditions que M. de Saint-Aulaire n'a pas rougi de souscrire, et que le ministère de Louis Philippe acceptera sans doute avec reconnaissance.

Il est de nouveau question d'Alger. Au moment où le gouvernement français laisse percer l'intention d'abandonner cette conquête, il se manifeste dans la colonie une activité qui devrait lui faire changer d'opinion. Déjà l'on connait la prise de Bone par un coup de main, et l'on dit qu'une expédition va être dirigée sur Constantine. Les Bédouins commencent à être découragés, les différentes tribus se soumettent par degrés aux Français, et en conséquence, la situation de la colonie deviendrait de plus en plus satisfaisante, s'il y avait quelque parité de vues entre les autorités civile et militaire. MM. Pichon et de Rovigo sont continuellement opposés aux projets l'un de l'autre. Le projet de voyage du maréchal Clauzel a beaucoup attiré l'attention publique; il doit se rendre à Alger pour y acheter des terres, qu'il se propose de partager entre les émigrants qu'il emène avec lui. On avait dit d'abord que le gouvernement était étranger à ce projet du maréchal, mais on sait maintenant qu'il mettra à sa disposition une frégate, et il n'est pas improbable qu'il doit destiné à remplacer M. de Rovigo. On dit même que le maréchal Clauzel sera nommé gouverneur d'Alger, aussitôt que M. Périer ne fera plus partie du cabinet.

EXTERIEUR.
ITALIE.

Rome, 17 avril.

Voici les conditions imposées par le gouvernement papal aux troupes françaises qui occupent Ancône:—

1o. Les 450 hommes arrivés à Ancône sur le transport *le Rhône*, seront immédiatement réembarqués pour France.

2o. Les troupes débarquées le 23 février, seront, pendant la durée de leur séjour, sous la direction de S. E. l'ambassadeur français, qui recevra de son gouvernement de pleins pouvoirs pour donner des ordres aux officiers qui commandent ces troupes.

3o. Ni ces troupes ni l'escadre ne pourront recevoir aucun renfort quelconque, sous quelque prétexte que ce soit.

4o. Les Français, durant leur séjour à Ancône, ne pourront continuer leurs travaux de retranchemens; ceux qui sont déjà commencés seront discontinués et ne pourront être repris.

5o. Dès que le gouvernement pontifical n'aura plus besoin du secours qu'il reçoit des troupes de S. M. I. et R. l'empereur d'Autriche, il priera S. M. de les retirer. Ces troupes partiront d'Ancône par mer.

6o. De ce moment le drapeau pontifical flottera sur la citadelle d'Ancône.

7o. Les troupes françaises ne pourront pas sortir des murs d'Ancône.

8o. Les commandants de ces troupes ne pourront arrêter ou prévenir l'action du gouvernement pontifical à Ancône et surtout celle de la police.

9o. Tous les frais de l'expédition et toutes les dépenses des troupes françaises à Ancône seront à la charge du gouvernement français.

10o. un agent politique suffisamment autorisé par l'ambassadeur de France sera placé à Ancône auprès du commandement des troupes françaises, pour surveiller la stricte exécution des articles précédents.

—Le pape Grégoire XVI a béni, selon l'usage de l'église romaine, une rose d'or, le 1er de ce mois, quatrième dimanche de carême. Cette rose était offerte ordinairement par le saint-père à quelque princesse recommandable partout par son dévouement et des services rendus au saint siège. Les hommes d'état qui se croient initiés à la haute politique de la cour pontificale pensent que cette rose a une destination secrète, qui dépend d'une éventualité, le succès de l'expédition de don Pedro en Portugal. Dans ce cas, la rose d'or serait envoyée à la jeune reine doña Maria.

FRANCE.

Paris, 19 avril.

—Les incendies se multiplient dans les départemens d'une manière bien effrayante. Aux environs de Bourges huit cents arpens de bois taillis ont été dévorés par les flammes. Trois tentatives d'incendie dans les forêts de la Nièvre ont échoué par la surveillance des habitans. On vient d'arrêter un individu sur lequel on a saisi des mèches et autres matières inflammables.

A Lorient, les incendies ont tellement exaspéré la population, qu'un lieutenant d'artillerie de la garde nationale, qui veillait pendant la nuit autour de sa maison de campagne, a eu toutes les peines du monde à empêcher un paysan qui veillait à ses côtés de décharger son fusil sur un individu passant à quelque distance. Un marchand de vin de Bordeaux, étranger à Lorient, a été poursuivi dans les rues; deux fois on l'a conduit devant les autorités, qui ont trouvé ses papiers en règle; mais il n'en a pas moins été menacé par le peuple, qui le tient bloqué dans son auberge.

On a trouvé dans plusieurs maisons d'Hennebon des boulettes incendiaires; des colporteurs soupçonnés de les avoir répandues ont été arrêtés.

Dans les communes de l'Oise et de l'Aisne on a tous les jours à déplorer quatre ou cinq incendies.

A Condé (Meuse), 135 maisons ont été détruites par la flamme, et 180 ménages se trouvent sans asyle. Le village de Génicourt, éloigné d'un quart de lieue, a failli être brûlé par contre-coup. Le feu y a pris plusieurs fois, et il a fallu veiller pour l'éteindre. Le vent portait des charbons ardens jusqu'à une lieue dans les terres.

A Victhorey et Courcelles (Doubs) deux incendies successifs ont dévoré douze maisons. La perte est évaluée à plus de 100,000 fr.

Il paraît impossible d'admettre que la malveillance soit étrangère à des accidens si multipliés sur tous les points de la France. (*Le Temps.*)

—En apprenant à Berlin que l'empereur de Russie détruisait par ses manifestes l'indépendance polonaise, le maréchal Mortier a expédié aussitôt un courrier pour Paris, afin de demander de nouvelles instructions pour sa conduite à la cour de Pétersbourg. On s'étonne à Berlin que le gouvernement français n'ait pas eu d'ambassadeur en Russie pendant qu'il était temps encore d'obtenir quelques concessions pour les malheureux Polonais.

Rien ne trahit mieux la faiblesse que les joies prématurées.

Notre ministère a si bien mis en œuvre tous les élémens de force et de vie que la fortune avait réunis sous sa main, qu'après une année de tâtonnemens, de saccades et de lassitude, il ne lui reste pour principal appui que l'administration d'un pays voisin; son sort dépend de celui de lord Grey. Semblable au nageur qui se sont défaillir et qu'entraîne le courant, il se cramponne à ce compagnon de péril, et s'identifie à son existence. Plus crédule en ses espérances parce qu'il voit la mort de plus près, il se fait une réalité de ce qui n'est qu'un douteux pronostic, et repousse aveuglément toute pensée d'incertitude sur le salut de celui qu'il a pris pour son sauveur.

Tel est le spectacle que nous offrent les organes du pouvoir à la nouvelle du succès de neuf voix qu'a obtenu la seconde lecture du bill de réforme. Plus confians que les feuilles britanniques elles-mêmes, ils considèrent cet avantage si laborieusement disputé comme le gage assuré du triomphe.

Nous savons que le moment est venu où satisfaction sera donnée à l'Angleterre, et que cette réforme dont tant d'abus toujours vivans accusent la lenteur s'accomplira malgré la ruse et la persévérance des privilégiés qu'elle froisse. Nous applaudissons à l'œuvre de conciliation qu'a entreprise le ministère de lord Grey. Elle est grande, mais difficile: elle a tous nos vœux; mais nous ne connaissons pas ce fanatisme qui s'étourdit et s'aveugle sur les obstacles.

Nos inquiétudes sont vives si, comme il est trop probable, l'opposition a ménagé ses forces pour la discussion en comité, si des amendemens se préparent qui, sous une forme ou une autre, ne tendraient à rien moins qu'à ébranler les bases mêmes du bill, et si le chef du cabinet apportait dans ce dernier choc le désir de terminer sous des conditions supportables en apparence une lutte déjà si prolongée.

Le danger serait grand; l'Angleterre prête à se révolter contre un refus n'est pas mieux disposée à se contenter d'une déception. Qui peut prévoir où se laisserait entraîner la réaction de l'esprit public si des espérances qui forment aujourd'hui la vie politique de la nation venaient à être déçues ou ajournées, si la rénovation qu'elle croit toucher ne se trouvait être qu'un fantôme? Lord Grey est proclamé un véritable homme d'état; on dit qu'il sait voir de haut et de près. Espérons qu'il se souviendra à tems que tout le génie du monde ne peut rien contre les conséquences d'une position fausse.

La Romagne ne nous offre que trop en ce moment un exemple de cette vérité. M. de Ste Aulaire lutte d'habileté pour concilier les intentions pacifiques du ministère avec la flagrante hostilité d'Ancône. Mais où trouver l'issue du cercle vicieux dans lequel la France s'est si étourdiment placée? Est-ce par l'unique voie de la persuasion que nous entendons obtenir les institutions promises aux Romagnols, à qui bon alors, sera-t-on toujours, cette prise d'armes? Voulons-nous les enlever à la pointe des bayonnettes, pourquoi ces démonstrations amicales, ces protestations, ces excuses? Quand on se présente l'épée d'une main et l'olivier de l'autre, il faut être prêt à se servir de l'une, si l'autre n'est pas accepté. Mais la vérité est que nous ne sommes prêts à rien.... Nous n'avions même rien préparé contre ce fléau qui nous décime après nous avoir si long temps menacés, et dont la marche lente et progressive à travers toute la largeur de l'Europe semblait nous laisser le temps nécessaire pour le subir, sinon sans crainte, du moins sans ahurissement.

Nous avons signalé hier tout ce que des municipalités véritables auraient pu, dans cette terrible conjoncture, conjurer de malheurs et tarir de larmes. Nous rendons justice au dévoûment personnel de nos ministres, mais un zèle extrême du moment ne remplace pas la prévoyance, et il est des choses pour lesquelles les individualités sont insuffisantes, et qui ne peuvent s'accomplir que par des institutions.

Que dire aujourd'hui de cette solennelle promenade de M. de Montalivet dans un de nos collèges? Quel bien ont jamais produit ces vérifications d'apparat, où tous les abus qu'on voulait surprendre ont eté en quelque sorte avertis de se déguiser ou de se cacher. Le temps du ministre n'aurait-il pas eté mieux employé à combiner, avec ses principaux agens, le régime hygiénique de tous les colléges de France qu'à perdre ainsi ses pas dans un établissement de la capitale? On aime trop le dramatique en France; on se pose, et l'on n'agit pas. Il faut laisser ces sortes de satisfactions philanthropiques à d'augustes personnages à qui l'on ne demande que des sentimens et des sympathies. Ce qu'on attend des ministres, ce sont des actes.

Malheureusement cette efficacité du pouvoir dépend beaucoup moins de ses intentions que de la position dans laquelle il s'est volontairement placé. Si l'on en doute, qu'on lise dans le *Moniteur* de ce matin l'ordonnance qui met tant d'officiers généraux à la réforme. On verra comment la crainte d'augmenter le nombre des ennemis du ministère a fait choisir pour instrument d'exclusion l'âge des titulaires. Il fallait sans doute débarasser les cadres des exubérances que nous a légués le passé. Mais pourquoi, pour ces grades élevés où la tête est cent fois plus utile que le bras, opposer à l'expérience et au talent cette inflexible limite des dates de naissance? Pourquoi ne pas faire hardiment le triage des capacités, et des incapacités, et ne pas chercher dans la conviction d'avoir servi le pays le dédommagemens des dégoûts personnels inhérens à toute operation de ce genre.

L'attention, ce soir était vivement excitée par le rapport de M. Roy sur la loi des finances. Le départ des députés ne fait encore cette fois du vote de la noble chambre qu'une simple formalité; mais les réserves sous lesquelles son rapporteur présente son adhésion ne permettent pas le moindre regret sur l'inefficacité de son intervention. M. Roy a cru devoir protester contre des économies qui lui semblent désorganiser les services, contre la publicité des arrêts de la cour des comptes, et contre l'obligation imposée à la couronne de déduire au fur et à mesure des extinctions le nombre des officiers généraux. Il faut ajouter, pour être juste, qu'il propose en même temps la réduction des 100 millions affectés aux pensions de toute nature et qu'il n'a pas craint de s'associer ainsi aux vœux depuis longtemps manifestés contre les abus du droit acquis, cet autre fléau par lequel la France périrait, si elle pouvait périr. (*Le Temps.*)

—En Pologne, on remarque une grande irritation depuis la publication du nouveau statut organique; le prince Paskewitsch en témoigne, dit-on, un peu d'embarras; car c'est sur l'assurance qu'il n'y avait pas le moindre mécontentement ni la moindre résistance à craindre de la part des Polonais, que l'empereur s'est déterminé, à ce que l'on prétend, à incorporer la Pologne dans l'empire russe, en laissant à ce royaume seulement une espèce d'administration particulière. A la vérité il n'y a pas de résistance ouverte à craindre dans le pays qui a succombé à la supériorité des forces après une lutte si sanglante; cependant on devrait éviter de se mettre au-dessus de l'opinion publique, d'insulter aux sentimens blessés d'un peuple entier, et ne pas augmenter une irritation fréquemment nuisible à celui qui paraît la mépriser. Les temps modernes ont fourni plus d'un exemple de ce que peut une nation poussée au desespoir. Le prince Paskewitsch le sent peut-être, et la responsabilité qu'il encourt. On dit qu'il a adressé de nouvelles instructions à l'armée, et qu'il redouble les mesures de sûreté sur tous les points.

Au reste la misère est grande en Pologne et augmente chaque jour à cause de la stagnation de tous les métiers. Il y a disette des vivres les plus indispensables, et si le gouvernement ne se hâte d'y suppléer par des convois tirés de l'étranger, ou des anciennes provinces russes, et surtout s'il ne vient pas au secours des laboureurs qui dans tout le royaume ont à peine assez de grains pour les semailles d'été, la misère doit nécessairement se multiplier, et pourra pousser au désespoir.

Liste Maritime.
PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Barque Valhalla, Stevens, Liverpool, L H Gale
Goël. Ohio, Graham, Matamoros, A Baron
Goël. W. H. Hyson, Thompson, Matamoros, capit.

Arrivés.

Brick Clemente, Martinez, de la Havane, avec du sucre, du café et des fruits.
Bateau à vapeur Michigan, Scott, de St. Louis.
Bateau à vapeur Lexington, Barlow, de St. Louis.
Bateau à vapeur Maryland, Reed, de Ouachita.

SAPEURS PONTONIERS D'ORLEANS.
ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche, 24 du courant, à 4½ heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, pantalon blanc. Par ordre du capitaine.
19 juin R. LABAURE, sergent major.

AVIS.—La société contractée verbalement entre moi, Victor Mercier et Perez Larosa, pour un café situé dans la rue Condé, connu sous le nom de *Café de Société*, étant dissoute d'un commun accord, M. Larosa reste seul chargé de la liquidation de l'établissement, et je me trouve déchargé de toutes les dettes qui y ont été contractées, ainsi que du paiement d'un billet tiré par lui et moi, et endossé par J. P. Bougenel.
19 juin—3 VICTOR MERCIER.

BRIQUES A CARRELAGE, à vendre par
19 juin THEOD. NICOLET & Co.

IL a été conduit aux écuries des soussignés, rue Bourbon, No. 116, un cheval bai, âgé d'environ 11 ans, ayant pour toute marque un D renversé, sur l'épaule du montoir. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionnés, ainsi que ceux du présent avis.

Si d'ici au samedi 30 de ce mois, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera mis à l'enchère, ce jour là, par P. A. Guillotte, encanteur, à 10 heures du matin et au lieu accoutumé, conformément à la loi.
19 juin—7 J. B. LESPARRE & Co.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

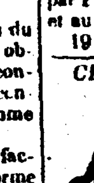

Seront données à la personne qui conduira à la prison ou au bureau de l'Abeille, une jeune négresse de 11 à 12 ans, nommée PANNY, parlant anglais; elle a une figure ouverte et riante et était proprement mise. Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste.-Marie.
19 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge. 18 juin 1832—No. 6402.—*A. R. Jakon contre ses créanciers.*—La cession des biens du débiteur insolvable ayant été acceptée au bénéfice de ses créanciers par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit débiteur ait lieu jeudi, 12 de juillet prochain, en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Par ordre de la Cour.
19 juin—8,2ps F. BUISSON, *dép. gref.*

Wm. C. Quirk vs. Mme. Barker et son mari L. C. Barker.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 20 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un certain morceau de Terre, mesurant trente pieds de face à la rue St. Paul, sur cent-vingt de profondeur. Il fait partie du Terrain No. 6, de l'Ilet No. 52, faubourg Ste Marie, et est borné du côté près de la rue Poydras par cette partie de terrain No. 6, et de l'autre côté par le terrain No. 7; saisi dans l'affaire ci dessus.
19 juin L. DAUNOY, marshal.

P. Romain vs. J. B. Joineau: Wm. Tibbets vs. le même.

EN vertu de deux *writs* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 29 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cabriolet, saisi dans l'affaire ci dessus.
19 juin L. DAUNOY, marshal

H. Remy vs. J. Longmire.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 29 juin, à 5 heures, au Principal, une quantité de Comestibles, saisis dans l'affaire ci dessus.
19 juin L. DAUNOY, marshal.

VOL.—Il a été volé chez le soussigné, par un petit nègre de sa maison, deux cent trente piastres en billets de banque, comme suit: deux de $50, de la Banque des Etats Unis, deux de pareille somme, de la Banque de la Louisiane, et le reste en billets de $20 et de $5. De plus, le portrait d'une petite fille, renfermé dans un médaillon d'or. Tandis que ce petit nègre se baignait, samedi après midi, au canal Jean Pierre, l'argent et le portrait lui ont été enlevés par d'autres enfans. Le soussigné prie les personnes qui verraient ces objets entre les mains de quelqu'un d'eux, de lui en donner connaissance. Il donnera pour récompense la moitié de la dite somme, ou fera l'abandon du tout, si on l'exige, pourvu que le portrait lui soit restitué.
18 juin—2fs FÇOIS. SNAER.

Compagnie de Navigation de l'Amite.

LES livres de souscription pour le Fonds capital de la Compagnie de Navigation de l'Amite, seront ouverts de nouveau au bureau de la Compagnie d'Assurance pour la Marine et l'Incendie, rue du Camp No. 12, le 3me. jour de juillet prochain, et continueront à rester ouverts jusqu'à ce que toutes les actions soient souscrites.
18 juin—14 WM. HAZARD, *Sécrétaire pro-temp.*

BANQUE DE CITÉ, Nouvelle Orléans, 18 juin 1832.

D'APRES une résolution du Bureau des Directeurs de cette institution, sous la date du 14 avril dernier, les Actionnaires sont requis d'avoir à payer d'ici au 5 novembre prochain, vingt piastres par action, sur le fonds capital. Et tout actionnaire qui aura effectué le dit paiement, au moins deux mois avant ce temps, aura droit à un intérêt de cinq pour cent par an, pour la période ainsi anticipée.
18 juin RD. CLAGUE, Caissier.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison de *Hill & Fauchet*, est dissoute d'un commun accord. M. Hill reste chargé de la liquidation des affaires. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de vouloir bien régler leurs comptes aussitôt que possible, et ceux à qui il est dû sont priés de présenter leurs comptes à M. Rt. Hill. R. S. HILL.
18 juin—1m E. FAUCHET.

AYANT dissous la société de *Hill & Fauchet*, je préviens le public que je continuerai le même genre d'affaires, dans la même maison; et je profite de cette circonstance pour remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'ai reçu d'eux, et dont je m'efforcerai à mériter la continuation. J'aurai constamment un assortiment général D'ETOFFES POUR L'ÉTÉ ET L'HIVER, et je remplirai avec promptitude, et dans les derniers goûts de France et du Nord, tous les ordres qui me viendront de la campagne et de la ville.
18 juin—1m ROB. S. HILL.

CHAUX.—750 barils reçus par le brick Canada, de Baltimore, d'une qualité supérieure, étant plus forte d'un tiers que toutes les chaux qu'on a importées ici jusqu'à présent.
HARRISON, BROWN & Co.
14 juin rue Royale, No. 117.

AVIS.—Le soussigné informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de PAGE, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.
17 avril—a PARADOL

LOTERIE DES NATCHITOCHES,
QUATORZIEME CLASSE,
TIRAGE DU 16 JUIN 1832.
22—5—21—29.

Le billet portant les Nos. 29, 5, 21 gagnant 500 PIASTRES, a été vendu au bureau de
A. GENDRON,
Rue Dauphine, entre Orléans et Ste. Anne.
18 juin—3

LOTERIE DES NATCHITOCHES.
TIRAGE DE LA 14ME. CLASSE,
22—5—21—29.
18 juin J. B. FAGET, directeur.

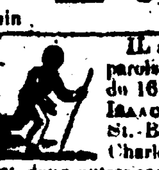

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, dans la matinée du 16 de ce mois, un nègre nommé ISAAC, se disant appartenir à M. J. St.-Bernard, de la paroisse St.-Charles.

Aussi, deux autres esclaves: une négresse nommée VINA, se disant appartenir à M. Carlis, habitant de La Fourche; l'autre est un nègre nommé NELSON, se disant appartenir à M. Louis, de la Nlle.-Orléans.
Paroisse de Jefferson, 16 juin 1832.
18 juin CHARBONNET, shérif.

$20 DE RECOMPENSE.

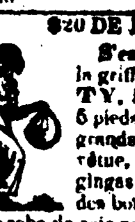

S'est absentée de chez le soussigné, la griffone américaine nommée KITTY, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, figure plate, de grands yeux, et très maigre; elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe de gingas bleu à petits carreaux et avait des bottines noires; elle emporte avec elle une robe de soie noire; il est probable qu'elle changera de costume.

Les capitaines des bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
18 juin—6 H. H. ALPUENTE.

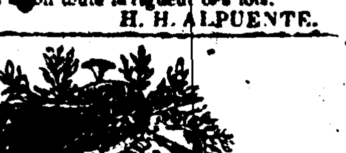

Leçons de Musique.

MR. CH. MILON, professeur de Guitarre et de Musique vocale, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il ne s'absentera pas pendant l'été, et qu'il est fixé irrévocablement en cette ville pour y exercer sa profession.

Sa demeure, à compter du 1er. juillet, rue Royale, No. 244, et maintenant rue St. Pierre, No. 122.
15 juin—5, 3ps

AVIS.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, particulièrement ceux qui ont la bonté de faire des affaires avec lui, qu'il vient d'acheter la FABRIQUE DE SIROPS ET LIQUEURS, de *Coudray & Co.*, située rue des Grands-Hommes, No. 182, où il continuera dans le même établissement, qui a été sous sa direction pendant l'espace de deux ans, en qualité d'associé.

On trouvera constamment dans le dit établissement tout ce qui concerne cette branche de commerce et il remplira toutes les demandes qui pourront lui être faites, soit pour des Sirops ou pour des Liqueurs de toutes qualités. Il tient également une fabrique de Genièvre de différentes qualités, qu'il pourra vendre à un prix très-modéré.
12 juin—4,3ps H. B. PONTOIRE.

AVISO.—El que suscribe tiene el honor de prevenir al público y á sus amigos, particularmente á aquellos que han tenido la bondad de hacer a gunos asuntos con el, que acaba de comprar la Fabrica de Siropes y Licores, de *Coudray y Compañia*, situada en la calle de Grands-Hommes, No. 182, en donde continuará el mismo establecimiento, que á estado bajo de su direccion durante el espacio de dos años, en calidad de socio.

Constantemente se encontrará en dicho establecimiento todo lo concerniente á este ramo de comercio, y el dará cumplimiento á todos los encargos que puedan hacerle, sea en Siropes y Licores de todas calidades. Ygualmente tiene una fabrica de Ginebra de diferentes calidades, que podrá vender á precios muy moderados.
12 de junio H. B. PONTOIRE.

UN etranger arrivé depuis quelques temps dans cette ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un REMEDE très-efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très-modéré.

Il invite les personnes que cela peut concerner, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui ont déjà été guéries par son remède. S'adresser rue St.-Pierre, No. 158.
12 juin—1m

CORDES D'EMBALLAGE, Toiles d'emballage, et Pierres à filtrer, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
15 juin rue Royale, No. 117

RAISIN ET VIN.—100 caisses Raisin muscat, et 14 quarts de barriques Vin blanc de Marseille, ainsi que 230 caisses Vin rouge, à vendre par
SAM. C. BELL,
11 juin rue du Canal, No. 81

LES soussignés offrent à vendre, à très-bon compte, à leur terrain de bois de charpente, au Bassin Carondelet:
50,000 pieds Planches de Cypre.
25,000 dito Bois assortis, do.
25,000 dito Chevrons, do.
100,000 dito Planches de Pin.

Ils préviennent en même temps MM. les entrepreneurs qu'ayant pris des arrangemens avec les propriétaires des moulins de l'autre bord du lac, ainsi que ceux sur le fleuve, ils trouveront constamment à l'avenir de ces deux espèces de bois.
12 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME PERREZ a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de prendre un nouvel établissement pour continuer à y tenir pension privée dans la rue de Chartres, No. 173, en face de la rue Jefferson. Ce local étant très vaste et bien situé, elle le disposera pour y recevoir convenablement les dames et pour donner toutes les commodités possibles aux personnes respectables qui voudront bien la favoriser de leurs préference. L'on pourra aussi trouver chez elle à déjeûner et à diner, à table d'hôte, à un prix modéré pour chaque repas. 4 juin—1m

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Mardi, 26 juin 1832, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, les Esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Maguerite Paturel, décédée épouse de Louis Corrard, savoir: Féliciane, négresse de 24 ans, bon sujet; Lauretta, négresse de 25 ans un peu blanchisseuse et repasseuse; Rosalie, négresse de 19 ans, sachant un peu de tout; Joséphine mulatresse de 18 ans, dito dito; Marie mulatresse de 16 ans pusseuse et repasseuse; Rufine, mulâtre de 13 ans, cigarrier; Domingue, mulâtre de 11 ans, domestique; Louise, mulatresse de 7 ans; Joseph, nègre de 17 ans, manœuvre; Catiche, négresse de 17 ans, adonnée au marronnage; Justine, négresse de 13 ans; Rose négresse de 38 ans, marchande; Malice, négresse de 12 ans; Robert, nègre de 22 ans, charretier; Victor, nègre de 22 ans; manœuvre; Julie, négresse de 36 ans, estropiée d'une jambe, avec son enfant Pauline, griffonne de 6 ans; Jim, nègre de 23 ans charretier et tonnelier; Charles nègre âgé de 25 ans, peintre tonnelier et charpentier.

Conditions: 6, 12, et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE.
24 mai

A VENDRE—Une superbe PEAU DE TIGRE S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
14 juin—g

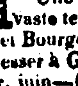

A LOUER *pour le 15 de ce mois*, Cette jolie MAISON A ETAGE située rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine; elle est très-commode pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou au bureau de cette feuille. 2 juin—10

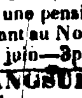

A LOUER, Une petite MAISON à étage, sise sur un vaste terrain, à l'encoignure des rues de l'Esplanade et Bourgogne, convenable pour une petite famille. S'adresser à G. Montamat, rue Ste.-Anne, No. 51.
1er. juin

AVIS.—Cinq ou six messieurs peuvent se procurer une pension dans une famille française, en s'adressant au No. 46, rue Bourbon.
14 juin—3ps

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de F. P. DUCONGÉ,
14 juin rue de Chartres.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capit. MAYNARD, est attendu ici le 24, et sera prêt à partir du 28 au 30 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
19 juin Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

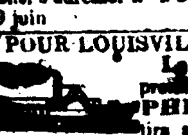

Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, PHILADELPHIA, capit. PENNYWIT, partira sous peu, ayant une partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
22 mai STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, LOUISA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Goodday. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
I. OGDEN & CO.
19 juin rue Canal, No. 59.

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le brick fin voilier CARROLL, capitaine Cox, ayant de beaux emménagemens, et pouvant recevoir quelques passagers. Ce brick sera expédié sous peu. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 61, ou à
18 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE (passage seulement.)

Le brick fin voilier CARROLL, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Cox, partira le 24 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 62, ou à HARRISON, BROWN & Co.
18 juin rue Royale, No. 117

POUR BORDEAUX,

Le navire français MARTINIQUAIS, capitaine Duporteau. Pour fret, s'adresser à bord, ou à
15 juin J. MAGER.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot EDWARD BONNAFFE, capitaine CAMPBELL, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
SAM. C. BELL,
14 juin rue du Canal, No. 81.

POUR NEW-YORK ET LIVERPOOL.

Devant partir le 24 du présent.—(*Ligne de paquebots entre la Louisiane et New-York.*) Le beau navire neuf HUNTSVILLE, capitaine STODDARD, commencera à charger demain, et partira comme dessus. Ce navire prendra du fret pour Liverpool seulement, et s'arrêtera à New-York pour débarquer les passagers; il ne restera que deux jours dans ce dernier port. Les passagers pour Liverpool ne peuvent trouver une occasion plus favorable. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à FOSTER & HUTTON,
12 juin rue du Canal, No. 87.

A FRETER.

Le beau brick, fin voilier, ORION, doublé et chevillé en cuivre, du port de 900 boucauts de tabac; il a été réparé à neuf, et a tout ce qui lui faut pour entreprendre un voyage. Pour les conditions, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.
12 juin rue Bienville, No. 80.

POUR BALTIMORE,

Le beau brick fin voilier, AJAX, capit. ROLLINS, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à
9 juin J. W. ZACHARIE & Co.

POUR MARSEILLE.

Le brick, A 1, LATONA, capitaine S. Snow, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à LAUVE & BENEDICT,
7 juin rue de la Commune, No. 88

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 CALUMET, capitaine Osgood, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou bien à
5 juin. LINCOLN & GREEN.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,
15ME. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 23 juin.
GROS LOT
10000 PIASTRES.

1	LOT	DE $	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier	$ 4
Demi Billet	2
Quart de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion
18 juin J. B. FAGET, *Directeur.*

PERDUS OU ÉGARÉS.

UN mandat de $75, sous la date de 31 mai 1832, en faveur de Henry Allen ou à son ordre, tiré par J. Castillon, de la paroisse St. Jacques, sur B. Cadillan, marchand de cette ville.

Aussi: Un billet de $142 et quelque cents, daté de juin 1831, tiré par Alven Wetherby, et en faveur de Charles Ives. On prévient le public si ces effets sont présentés au paiement, qu'on s'abstienne de les payer.
16 juin—6 HENRY ALLEN.

SUCRE de la Havane.—33 caisses superbe Sucre jaune, de la Havane, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
16 juin rue des Magasins, No. 29.

TABAC, du Kentucky, Havane, et St. Yago de Cube, à vendre par
THAYER, HURD, & CO.
16 juin 29 rue des Magasins.

A VENDRE par les soussignés, 25,000 briques à feu de Pensacole.
16 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

COUVERTURES Françaises.—400 balles Couvertures de 3 points, pour nègres, garanties de bonne laine, pesant 8 livres chaque. A vendre par
16 juin J. MAGER.

ON a besoin d'une ouvrière et d'une apprentie en modes. S'adresser chez Mme. BRIGOT, encoignure Royale et St. Louis. 14 juin—4

SUCRE.—100 barils beau Sucre, à vendre par
SAM. C. BELL,
11 juin rue du Canal, No. 81

RECEMMENT reçu.—Un nouveau supplément de Livres anglais et de Musiques, à vendre par E. JOHNS & Co. rue de Chartres, No. 113
12 juin et encoignure Commune et Camp.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE, 9 juin 1832.

UNE prime de deux-cents piastres est offerte par cette institution à celui qui fournira le meilleur plan pour la construction d'une Maison de Banque. Les soumissions seront reçues jusqu'au 12 juillet prochain.
Par ordre de la direction.
J. B. PERRAULT, *Caissier.*
Pour plus amples informations, s'adresser à la Banque. 11 juin

Bureau de la Presse-à-coton à vapeur, Nlle.-Orléans, 6 juin 1832.

LES actionnaires de cette institution sont avertis par le présent que par une résolution du Bureau des Directeurs, le fond capital de la Compagnie sera augmenté de cent-mille piastres, c'est-à-dire, de deux cents actions de 500 piastres chaque. Les souscriptions seront reçues par le Secrétaire, au Bureau de la Compagnie, du lundi, 11 du courant, au mercredi 20, inclusivement, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi, durant lequel temps les actionnaires actuels seront seuls admis à souscrire.
Par ordre de la direction.
8 juin WM. HUDSON, secrétaire.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—1300 rouleaux cordes du Kentucky, bonne qualité, et 114 pièces toile, à vendre par
8 juin FOSTER & HUTTON.

CAFÉ.—20 sacs Café de la Havane, 2de. qualité, à vendre par V. DE LA COVA & FRERE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, jeudi 21 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 352, à l'encoignure des rues des Poètes et des Bons-Enfans, ayant 60 pieds de face à la dernière rue, sur 120 à la seconde.

Conditions: Un et deux ans de terme, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 19 juin—3

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI, 20 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera vendu à l'encoignure des rues des Magasins et Suzette, faubourg Soulet, un Fonds de Commestibles. 19 juin

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 7 de juillet prochain, il sera vendu au Café de la Bourse Hewlett, à midi précis, les Propriétés suivantes, cédées par Mr. L. P. Ferry à ses créanciers: un Terrain situé rue St.-Claude entre Quartier et Ste.-Julie, mesurant 60 pieds de face sur 180 de profondeur, mesure française, ayant dessus une maison à étage, le bas construit en briques, le haut en colombage.

Aussi, une Maison basse en colombage, avec un beau verger et un parterre. Un Nègre nommé Edmond, âgé de 14 ans, domestique; une Négresse nommée Teta, âgée de 20 ans, cuisinière et domestique. Une Action de l'Hôtel Elkins, situé sur le bord du lac; une paire de Pistolets. On annoncera les conditions. 9 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, QUATRE TERRAINS de valeur, situés rue Carondelet, entre Julie et St. Joseph, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur le plan fait par M. Zimpel, et maintenant exposé à la Bourse. Les trois premiers ont chacun 24 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 de profondeur, et 24 pieds dans le fond qui fait face à une allée de 25 pieds conduisant à la rue St. Joseph. Le terrain No. 4 a 24 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur irrégulière. Conditions: Un quart comptant, et le reste à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 19 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 23 du courant, à la Bourse, les Esclaves suivants:

Sam, âgé de 21 ans, excellent palfrenier et un peu charpentier et cuisinier; il est très actif et intelligent. Aussi: Ann, sa femme, âgée de 22 ans, excellent domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; ils sont tous deux acclimatés et pleinement garantis.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 19 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 23 du courant, à midi, à la Bourse, l'esclave MARY, âgée de 32 ans, parlant français et anglais, depuis 22 ans dans le pays; elle est excellente cuisinière et blanchisseuse; domestique de confiance. Le propriétaire ne la vend que par nécessité. Conditions: Moitié comptant et le reste à douze mois, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 19 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu jeudi, 19 juillet prochain, à midi, à la Bourse, l'esclave ANNA, âgée d'environ 15 ans, sujette aux crises. Conditions: douze mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de W. S. Lewis, aux frais de l'acquéreur.
19 juin

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu le samedi 23 juin, à 10 heures, au lieu accoutumé, par ordre du syndic des biens de B. T. West, huit DRAYS et sept CHEVAUX.
Conditions—comptant.
18 juin—6

PAR T. MOSSY.

MARDI, 19 du courant, à midi et demi, à son magasin d'encan, rue Toulouse, une quantité de chassis avec leurs vitres; portes à 6 et 8 panneaux des pantures très fortes; une porte en fer battu, pour caveau; 10 balcons en fer. Le tout est neuf et de meilleur travail, et mérite l'attention des constructeurs.
14 juin

AVIS.—Etant obligé de faire un voyage en France pour la santé de ma femme, et à l'effet de régler la dissolution de société avec M. Cassan, qui ne se trouve pas assez expert dans l'art de distiller les liqueurs pour continuer ce genre d'affaires, nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux personnes qui n'ont cessé de nous donner des marques de leur confiance, pour lesquelles nous éprouvons la plus vive reconnaissance, que nous avons vendu notre établissement à Mr. H. B. Pontoire, qui en a la direction depuis deux ans, et nous le recommandons à nos pratiques, étant persuadés qu'il se rendra digne de leur encouragement.
13 juin—6 COUDRAY & Co.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mardi, 19 du courant, à midi, à la Bourse, les ESCLAVES suivants attachés au dit établissement; savoir:

Eliza, négresse créole, âgée d'environ 22 ans, bonne servante de maison, active, industrieuse, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, entendue à faire des sirops et liqueurs; Manuel, âgé d'environ 8 ans, joli petit mulâtre créole; Azie, mulâtre âgé d'environ 21 ans, actif, industrieux, bon détaillant, employé depuis 5 ans à conduire une charrette pour vendre des sirops, &c. Il s'entend à distiller; Mary, bonne servante, industrieuse; sachant travailler à la manufacture; elle est un peu cuisinière; James, âgé d'environ 21 ans, actif, industrieux, très-robuste et bien entendu à manufacturer et à distiller. Ces trois derniers esclaves sont employés depuis 5 ans dans cet établissement, et sont tous acclimatés et en bonne santé.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 juin

VIN en caisses, du célèbre cru Grand Larose, à vendre par
15 juin J. MAGER.

CAFE, 300 sacs café de la Havane, à vendre par
13 juin J. MAGER.

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité; 75 balles dito 3 8ito 40 pouces, blanc, 5 balles coton rayé; 60 balles toile de Russie écrue et à draps, et 19 balles do. blanche, ayant droit au drawback.
11 juin LINCOLN & GREEN.

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

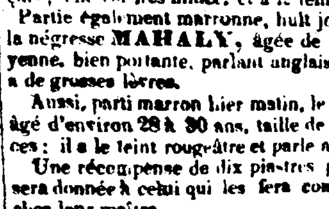

Partie marronne de chez le soussigné, depuis deux mois et demie, la négresse HARRIET, âgée d'environ 30 ans taille ordinaire, parlant anglais et français; elle est très mince, et a le teint clair.

Partie également marronne, huit jours après Harriet, la négresse MAHALY, âgée de 17 ans, taille moyenne, bien portante, parlant anglais et français; elle a de grosses lèvres.

Aussi, parti marron hier matin, le nègre LEVEN, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces; il a le teint rougeâtre et parle anglais et français.

Une récompense de dix piastres par chaque esclave sera donnée à celui qui les fera conduire à la geole ou chez leur maître.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et tous autres, sont prévenus de ne pas leur donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
PAULIN J. FLEYTAS,
16 juin encoignure Bourgogne et Dumaine.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

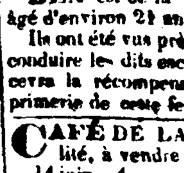

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi dernier, les deux jeunes mulâtres nommés Neck et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont été vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 15 juin

CAFÉ DE LA HAVANE, de la première qualité, à vendre par
14 juin—4 AND. LOCKHART & Co.

FOIN ET MAQUEREAUX.—222 bales de Foin et 25 barils Maquereaux, en débarquement du navire Miguel, à vendre par
STETSON & AVERY,
14 juin rue du Canal, No. 31.